

**MUNICIPALITE**

**Préavis municipal no 10/2022**

**Demande de crédit pour la 2<sup>ème</sup> étape de remise en état des chemins agricoles type AF (Améliorations foncières)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

La commune de Corsier-sur-Vevey comporte un réseau routier important sur un territoire étendu. Outre les routes nationales, cantonales et les chemins à utilisation non agricoles, Corsier-sur-Vevey comptabilise 25 chemins agricoles de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> classe, totalisant une longueur de plus de 16.5 km. De par la nature même du paysage et de son utilisation, la grande majorité des chemins situés aux Monts-de-Corsier et à proximité du Mont-Vuarat, en zone de montagne I, a une vocation agricole.

Situé entre 460 et 950 mètres d'altitude, le réseau routier desservant le territoire agricole et forestier est soumis à de fortes contraintes climatiques telles que la neige et le gel. Il en résulte une charge d'entretien lourde pour la collectivité.

Aussi, la commune de Corsier-sur-Vevey a favorisé une planification à long terme de l'entretien de son réseau routier, notamment celui en relation avec les besoins prépondérants en milieu agricole. De cette volonté a découlé dès 2008 la réfection de 9 chemins de type AF sur le territoire communal, ceux-ci ayant fait, en partie, l'objet d'un subventionnement par le Canton et la Confédération. La commune de Corsier-sur-Vevey a présenté sa volonté de poursuivre dans cette démarche et mener une procédure AF sur la période prospective de 10 ans imposée par la Division cantonale des améliorations foncières. Ainsi plusieurs chemins ont été placés dans l'inventaire communal des travaux routiers à réaliser à l'horizon 2025.

Au sein de la période de planification de 10 ans, le groupement des chemins par étape de réalisation est imposé par les services cantonaux et fédéraux dans le cadre des procédures AF. De plus, ces travaux routiers sont soumis aux marchés publics et ne peuvent donc pas être divisés en lots trop petits.

Le précédent préavis déposé à ce sujet, préavis 01/2017, englobait les 6 premiers chemins sur une première période de 5 ans (2017-2021). Cette première étape s'est terminée par le chemin de Bon-Vallon, au printemps 2021.

Le présent préavis englobe la réfection de 5 chemins, également sur une période de 5 ans (2022-2026).

La Municipalité a mandaté le bureau Gemetris SA à Chexbres, comme pour la première étape, afin de présenter un dossier de demande de subventions. Ce nouveau dossier proposait les chemins du Burgoz (Ouest), des Colonies, de la Céramone (Sud), des Espersiers (Ouest et Est), de Salauroz et des Vignes.

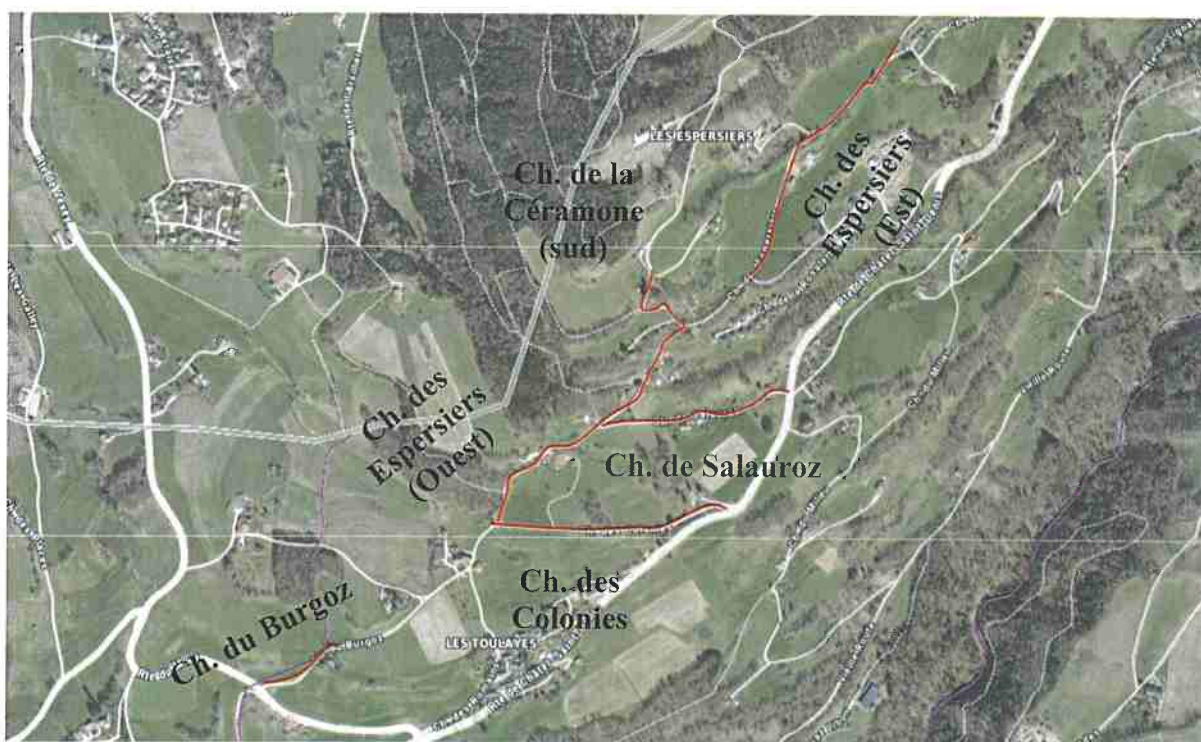
Suite à l'expertise fédérale du 10 novembre 2020 et à la réception de son procès-verbal, la Municipalité a renoncé à inclure la réfection du chemin des Vignes jugée trop coûteuse par rapport à son utilisation. Puis, les chemins des Colonies et de Salauroz étant très proches, le procès-verbal de l'expertise fédérale n'a autorisé le subventionnement que de l'un des deux. La Municipalité a choisi d'obtenir les subventions pour la réfection du chemin des Colonies. La réfection du chemin de Salauroz reste incluse à ce préavis, afin de regrouper les étapes des travaux de réfection dans ce secteur mais, malheureusement, ces travaux ne seront pas subventionnés.

## 2. Etat des lieux des ouvrages existants

D'une manière générale, l'ensemble des chemins considérés souffre notamment du poids et de la dimension croissante des véhicules agricoles ainsi que de l'augmentation du trafic. Les chemins souffrent de l'absence d'une fondation efficace et de banquettes convenablement dimensionnées.

De plus, lors d'événements pluvieux conséquents, la collecte et l'évacuation des eaux s'avèrent par endroit problématique pour les chemins de la Céramone et des Espersiers. En effet, ils présentent des écoulements d'eau intenses sur et aux abords de la chaussée. A la suite de la reconnaissance des chemins puis, en collaboration avec le service de la voirie et plusieurs riverains, ces tronçons ont pu être identifiés et leur réfection a été adaptée.

## 3. Situation générale



## 4. Liste des chemins et longueurs réfectionnées

Chemin du Burgoz (Ouest) - Longueur réfectionnée : Environ 185 mètres.

Chemin de la Céramone (Sud) - Longueur réfectionnée : Environ 185 mètres.

Chemin des Colonies - Longueur réfectionnée : Environ 580 mètres.

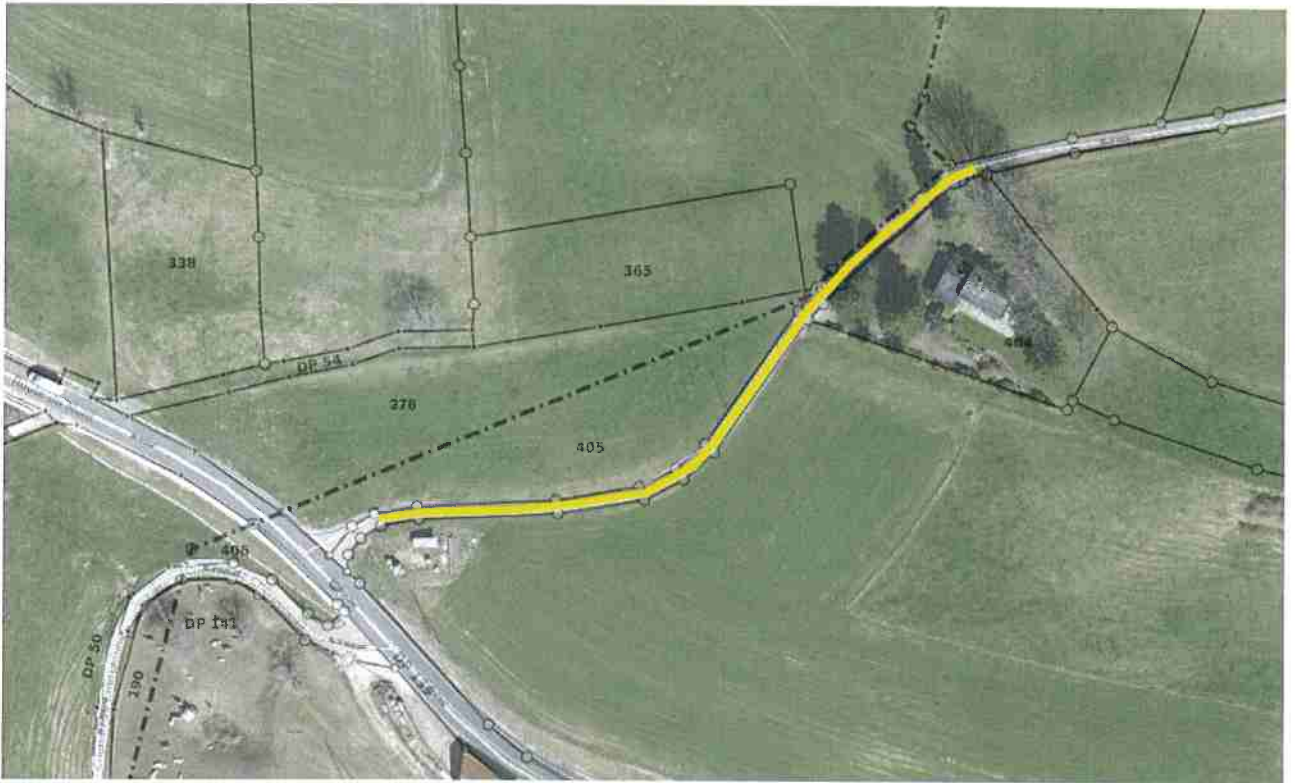
Chemin des Espersiers (Ouest) - Longueur réfectionnée : Environ 630 mètres.

Chemin des Espersiers (Est) - Longueur réfectionnée : Environ 660 mètres.

Chemin de Salauroz - Longueur réfectionnée : Environ 440 mètres.

## 5. Description des interventions

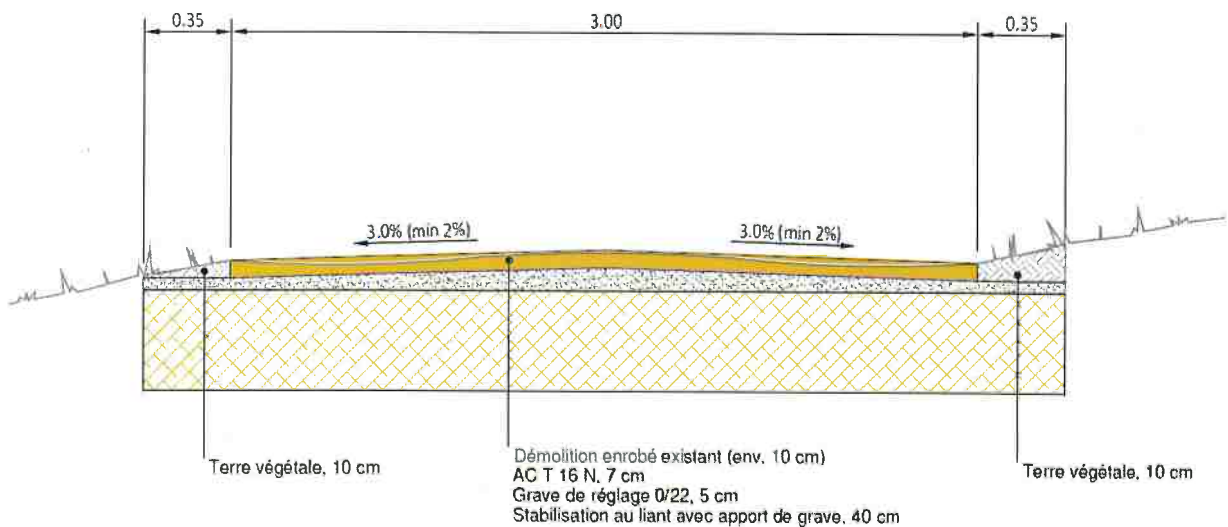
### Chemin du Burgoz (Ouest)



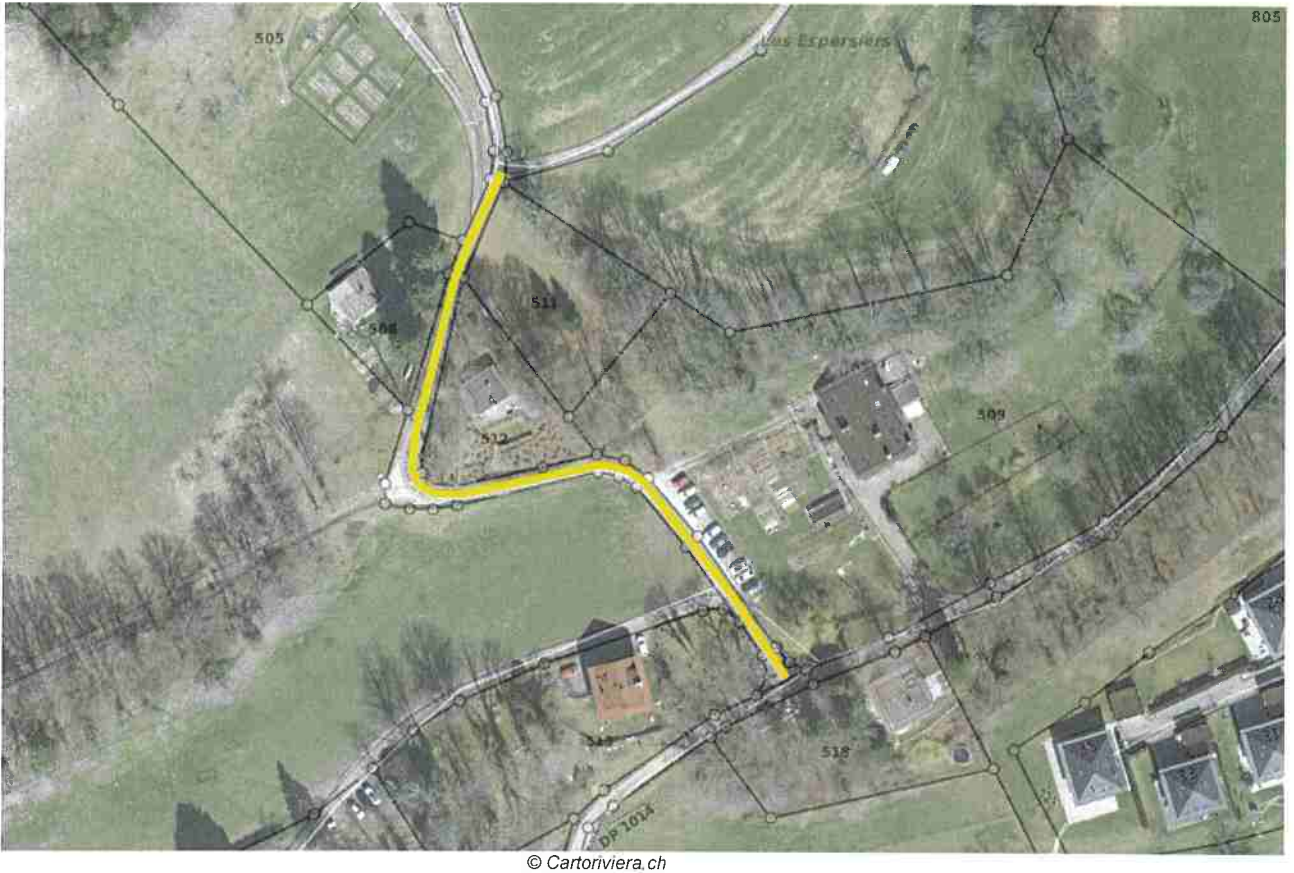
© Cartoriviera.ch

Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer le revêtement bitumineux sur environ 10 cm et de stabiliser l'infrastructure en place sur une épaisseur de 40 cm. De plus, une grave 0/22 mm sera posée sur 5 cm pour diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé « en toit » pour une évacuation des eaux de surface des deux côtés de la chaussée.

### Coupe type

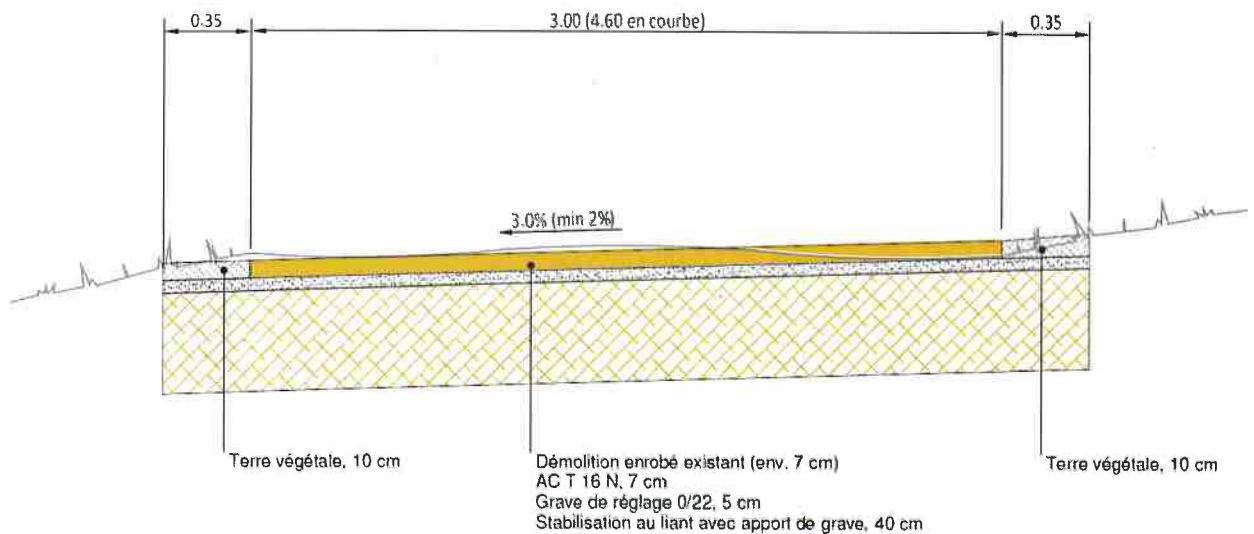


## Chemin de la Céramone (Sud)



Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer le revêtement bitumineux sur environ 7 cm et de stabiliser l'infrastructure en place sur une épaisseur de 40 cm. De plus, une grave 0/22 mm sera posée sur 5 cm pour diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé avec une pente minimale de 2% afin de guider l'eau dans les collecteurs existants.

### Coupe type

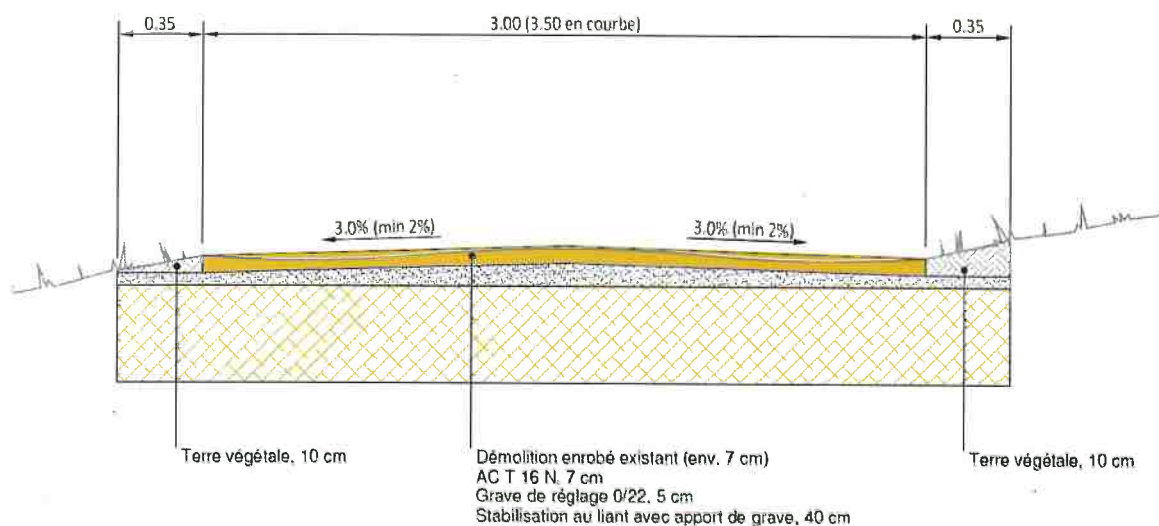


## Chemin des Colonies



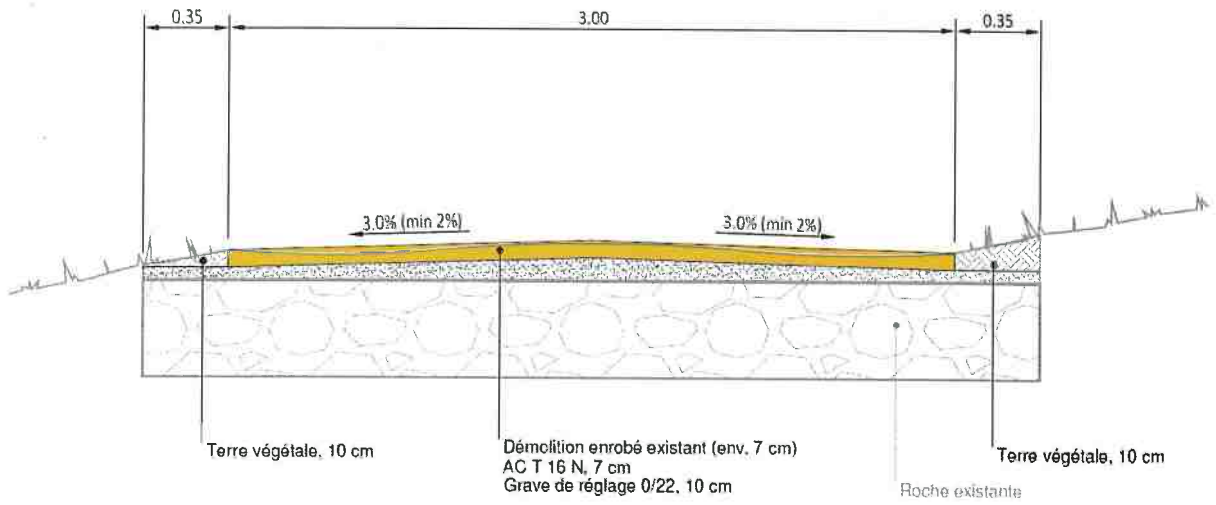
Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer le revêtement bitumineux sur environ 7 cm et de stabiliser l'infrastructure en place sur une épaisseur de 25 cm. De plus, une grave 0/22 mm sera posée sur 5 cm pour diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé « en toit » pour une évacuation des eaux de surface des deux côtés de la chaussée.

### Coupe type

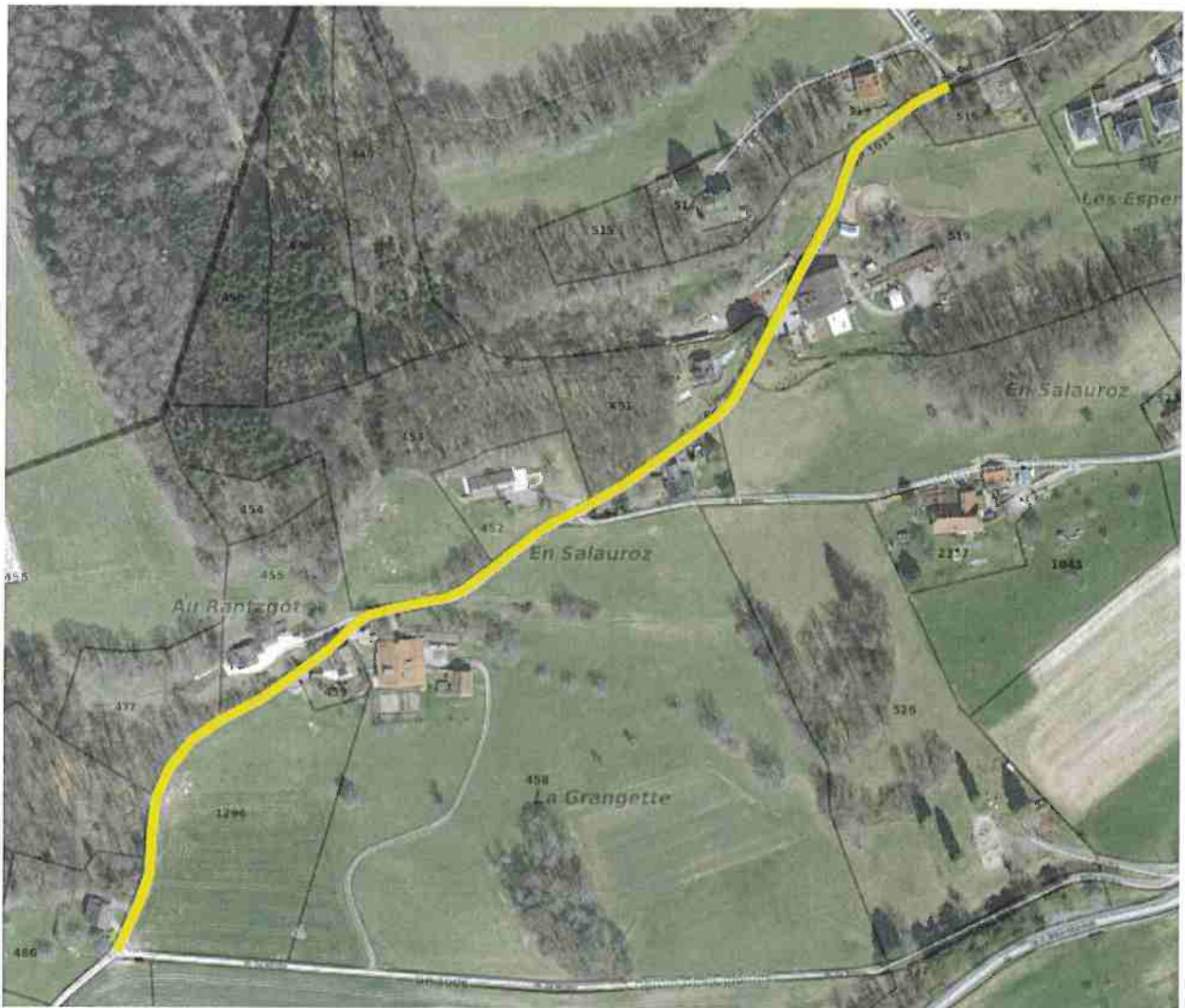


L'intervention du laboratoire Infralab a permis de mettre en évidence un tronçon d'environ 195 mètres avec une meilleure portance. En effet, la roche présente à cet endroit permet de prévoir une réfection plus faible, soit avec une grave de réglage 0/22 de 10cm, puis la pose d'un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé « en toit » pour une évacuation des eaux de surface des deux côtés de la chaussée.

### Coupe type



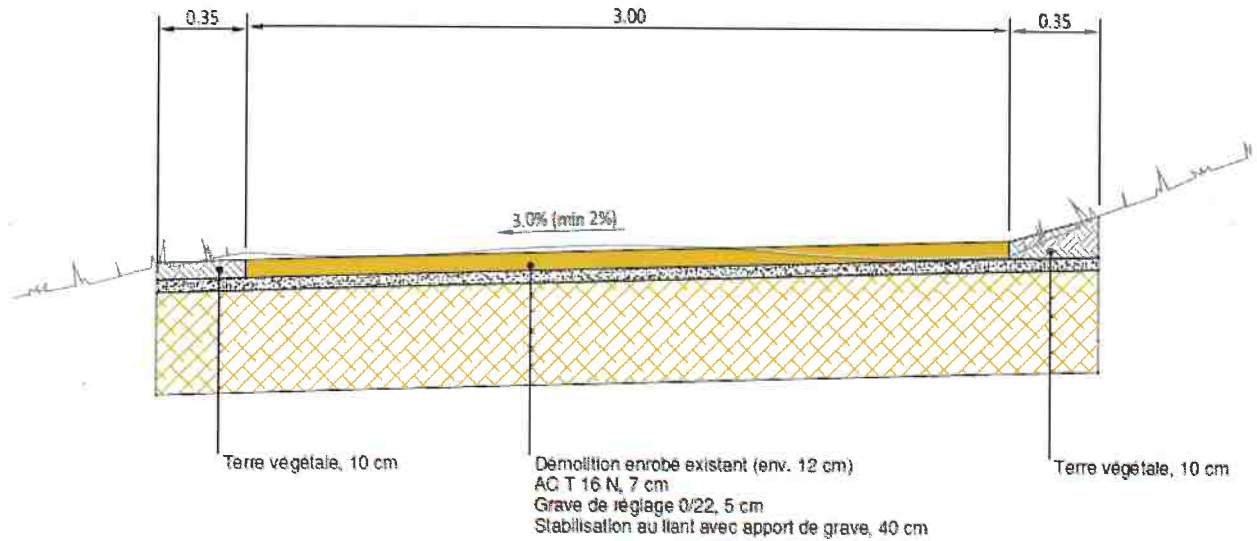
### Chemin des Espersiers (Ouest)



© Cartoriviera.ch

Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer le revêtement bitumineux sur environ 12 cm et de stabiliser l'infrastructure en place sur une épaisseur de 40 cm. De plus, une grave 0/22 mm sera posée sur 5 cm pour diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé avec une pente minimale de 2% afin de guider l'eau dans les collecteurs existants.

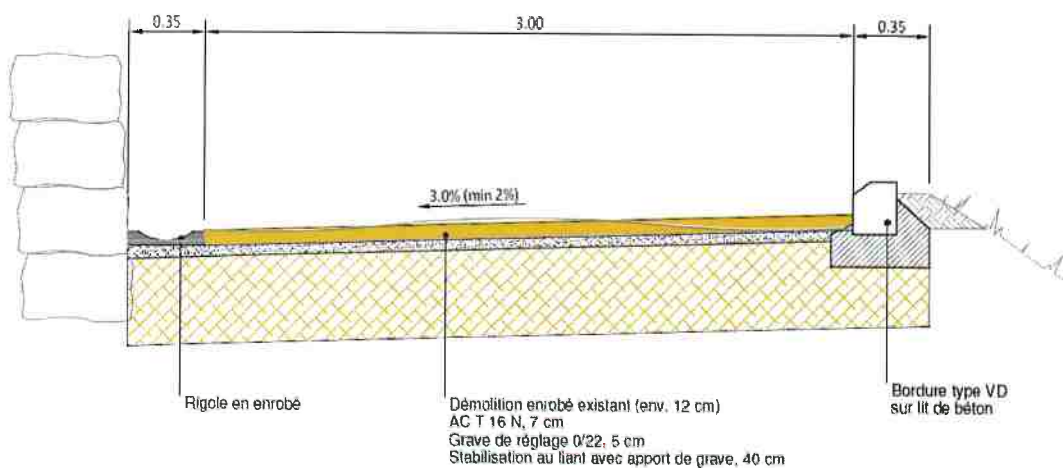
### Coupe type



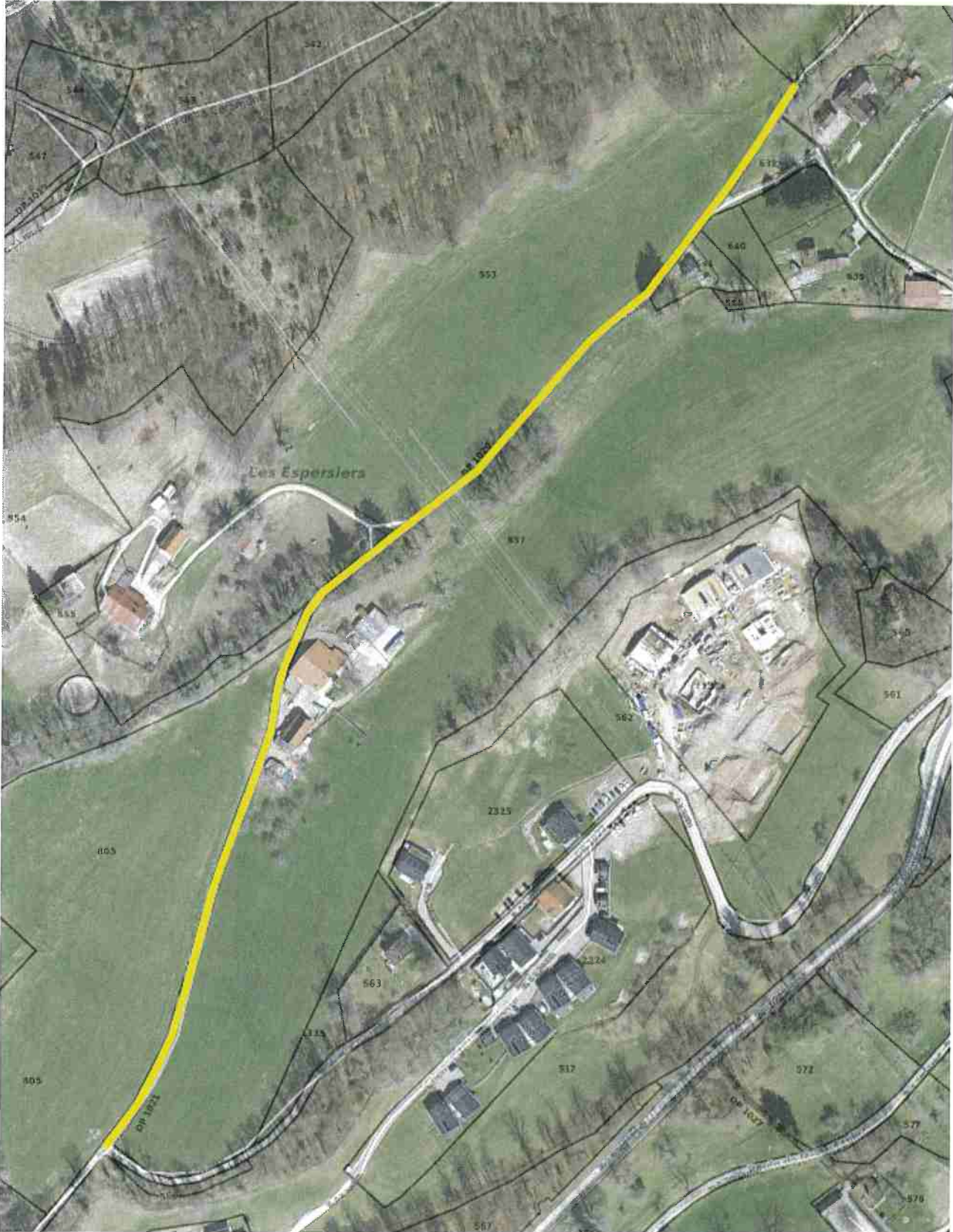
Ponctuellement, le long du chemin, des cunettes sont présentes pour collecter les eaux de la chaussée. Dans le cadre des travaux, il est prévu de réfectionner ces aménagements.

### Coupe type

Réfection totale avec rigole en enrobé



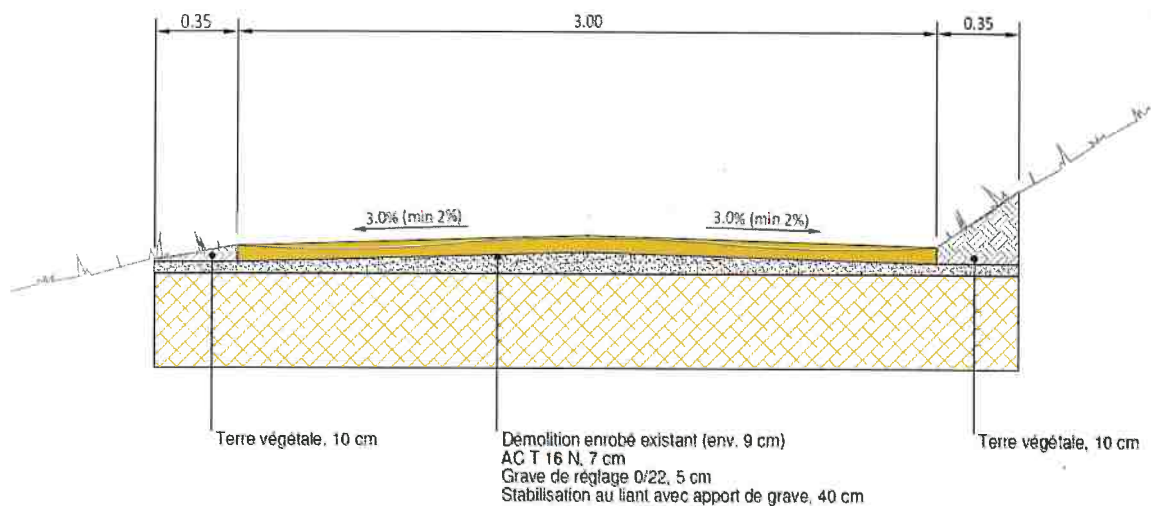
Chemin des Espersiers (Est)



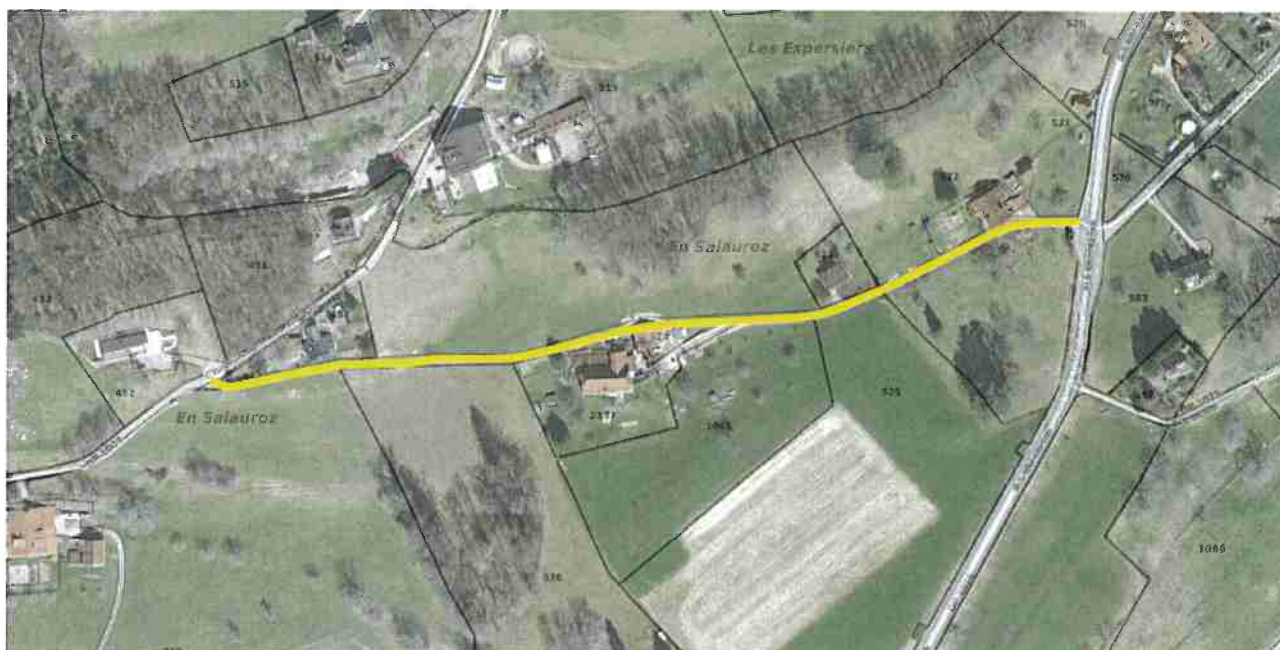
© Cartoriviera.ch

Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer le revêtement bitumineux sur environ 9 cm et de stabiliser l'infrastructure en place sur une épaisseur de 40 cm. De plus, une grave 0/22 mm sera posée sur 5 cm pour diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé « en toit » pour une évacuation des eaux de surface des deux côtés de la chaussée.

### Coupe type



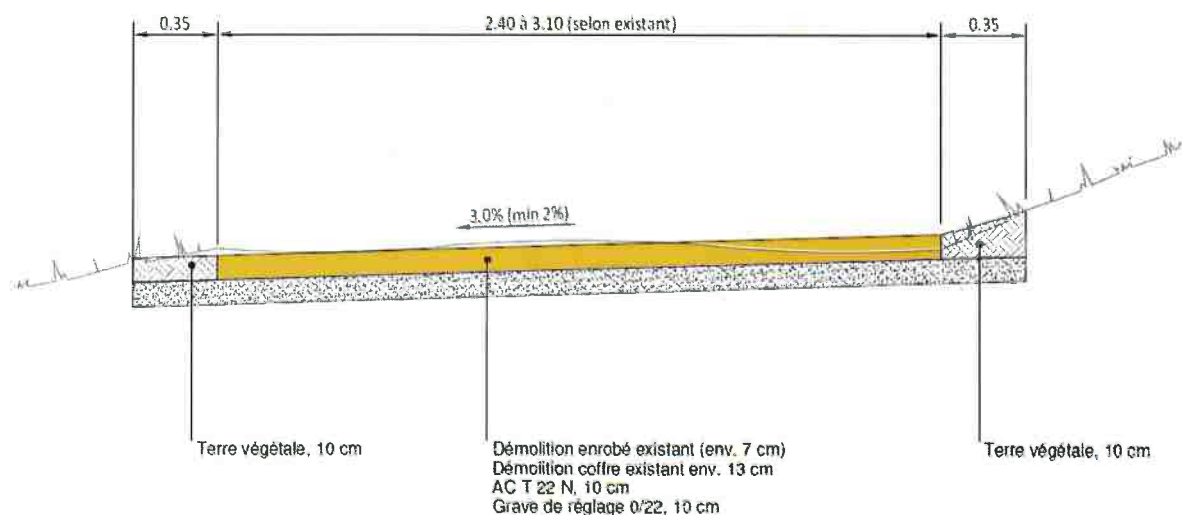
## Chemin de Salauroz



Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer le revêtement bitumineux sur environ 7 cm ainsi que le coffre sur environ 13 cm, puis de mettre en place une grave 0/22 mm sur 10 cm. Finalement, un revêtement monocouche ACT 22 N d'une épaisseur de 10 cm sera posé avec une pente minimale de 2% comme actuellement.

La signalisation existante, limitant la circulation aux véhicules dont le poids ne dépasse pas 2 tonnes, devra faire l'objet d'une validation auprès des services cantonaux.

### Coupe type



## 6. Proximité des zones S

Les zones S (zone de protection des eaux) existantes sur la Commune de Corsier-sur-Vevey ont été représentées sur les plans de projet. Il apparaît que des zones S3 sont situées en limite des chemins. Une attention particulière sera portée à ces secteurs tout au long des travaux.

## 7. Services industriels

Lors de l'établissement du projet, des contacts ont été pris auprès des services industriels. Certains profiteront des travaux pour renouveler ou compléter leur réseau.

## 8. Enrobé et la problématique des hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP

Le problème environnemental soulevé par l'élimination ou le recyclage des matériaux bitumineux est essentiellement lié à l'utilisation de goudron de houille dans la fabrication de revêtements routiers qui a été utilisé jusqu'en 1991. Une majorité de chemins agricoles à réfectionner sont donc concernés par cette problématique.

Des analyses ont été réalisées et les carottes prélevées par le laboratoire Infralab révèlent que les épaisseurs d'enrobé varient entre 70 et 120 mm, qui sont composés de gravillons, BB 0/8, BB 0/11, BB 0/16 et BB 0/22. Les analyses GC-MS montrent des pollutions aux HAP de plus de 1'000 mg/kg d'enrobé sur l'ensemble des chemins, hormis pour le chemin de Salauroz (745.5 mg/kg) selon OFEV.

Sur le chemin des Espersiers (Ouest), différentes valeurs sont révélées par les analyses. Lors de l'exécution des travaux, des analyses complémentaires seront prévues dans le but d'évacuer les enrobés selon la filière appropriée.

L'appel d'offre pour les travaux de génie civil a pu être préparé en tenant compte des éléments ci-dessus.

## 9. Planification générale prévisionnelle

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis et de la délivrance de la mise en chantier de la DGAV (validant le taux définitif de subventionnement), la planification générale prévisionnelle est la suivante :

Vote du présent préavis par le Conseil communal	Décembre 2022
Travaux aux chemins de la Céramone et des Espersiers (Ouest)	2023
Travaux aux chemins du Burgoz et des Colonies	2024
Travaux aux chemins des Espersiers (Est) et de Salauroz	2025

## 10. Aspect financier

Au vu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées en procédure ouverte pour les travaux de génie civil.

Sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal, les travaux seront adjugés à l'entreprise qui a reçu la meilleure notation sur la base des critères prédéfinis dans l'appel d'offre. La direction et la surveillance des différents chantiers seront adjugées au bureau Gemetris SA de Chexbres, auteur du projet.

Les coûts de ces travaux seront couverts au fur et à mesure de leurs réalisations par la trésorerie communale. Les demandes de subventions se feront au bouclage des comptes de chaque ouvrage.

Après l'expertise de l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) secteur améliorations foncières (AF), il ressort que les taux de subventionnement pour ce genre de travaux sont de 42% de la part des AF cantonales et de 30% pour les AF fédérales (Zone de colline et montagne I), **soit un total de 72 %** de l'intérêt agricole de chaque chemin (Applicable sur les travaux routier et frais d'études).

L'intérêt agricole des chemins du Burgoz, de la Céramone, des Colonies et des Espersiers (Est) a été fixé à 50% et celui du chemin des Espersiers (Ouest) à 80%.

Comme expliqué dans le préambule, le chemin de Salauroz ne sera pas subventionné car il n'a plus d'intérêt agricole selon la dernière expertise.

Sur la base des offres rentrées, les coûts sont les suivants : (arrondis)

Description	Ch. du Burgoz (ouest) N° 33	Ch. des Colonies N° 35	Ch. des Espersiers (est) N° 40	Ch. des Espersiers (ouest) N° 40	Ch. de la Céramone (sud) N° 39	Ch. de Salauroz	TOTAL
Type de réfection	Totale	Totale	Totale	Totale	Totale	Remise en état	Chemins
	m'	m'	m'	m'	m'	m'	m'
Longueur totale	184	580	658	628	185	437	2'672
Longueur réfectionnée	184	580	658	628	185	437	
Largeur	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.8	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Travaux de génie civil	80'000	260'000	290'000	345'000	105'000	120'000	1'200'000
Renchérissement des prix des travaux GC 5%	4'000	13'000	15'000	17'000	5'000	6'000	60'000
Inspection télévisée avant travaux	200	--	800	200	100	1'400	2'700
Analyse en laboratoire	1'500	5'000	5'500	5'000	1'500	3'500	22'000
Etude	3'500	11'300	12'600	14'900	4'500	10'700	57'500
Surveillance	5'900	19'200	21'500	25'500	7'800	8'900	88'800
Honoraires de spécialiste (géomètre)	2'000	4'000	4'500	4'500	3'000	6'700	24'700
Curage et inspection télévisée après travaux	400	2'400	1'800	3'900	2'400	1'200	12'100
Sous-total	98'000	315'000	352'000	416'000	129'000	158'000	1'468'000
Divers et imprévus 10% et arrondis	10'500	32'500	35'500	42'500	13'500	16'500	151'000
Total HT	108'500	347'500	387'500	458'500	142'500	174'500	1'619'000
TVA 8.1 %	9'000	28'000	31'000	37'000	12'000	14'000	131'000
<b>Coût total des travaux TTC</b>	<b>117'500</b>	<b>375'500</b>	<b>418'500</b>	<b>495'500</b>	<b>154'500</b>	<b>188'500</b>	<b>1'750'000</b>
Intérêt agricole selon expertise fédérale	50%	50%	50%	80%	50%	--	
Taux provisoires des AF (VD et CH)	72%	72%	72%	72%	72%	--	
Pourcentage estimatif des subventions	36%	36%	36%	58%	36%	--	
Montant estimatif des subventions	35'000	130'000	145'000	280'000	50'000	--	640'000
Solde communal prévisible après déduction	82'500	245'500	273'500	215'500	104'500	188'500	1'110'000
Coût indicatif au m' des chemins	640	650	640	790	840	430	

## 11. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

### d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre la 2<sup>ème</sup> étape de remise en état des chemins agricoles type AF tels que définie ci-dessus pour un montant total de CHF 1'750'000.00 ;
- b) de financer cet investissement par recours à un emprunt à hauteur de CHF 1'750'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de porter en déduction de l'investissement toutes les subventions (cantonales et fédérales) qui seront versées rétroactivement au bouclage des comptes de chaque ouvrage ;
- d) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 300'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;
- e) d'amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum.

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

A. Rouge B. Demierre



### Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

<b>Plafond d'endettement</b>		<b>25'000'000.00</b>
Endettement au 30.09.2022		150'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	13'905'550.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 213'928.35	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.09.2022	- 6'117'694.96	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		7'573'926.69
<b>Solde au plafond</b>		<b>17'276'073.31</b>